



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le

09 JUIN 2022

ARRETE

Temporaire d'autorisation de fermeture de route

N° Départ : 818/2022/282/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande :

- du **07/06/2022**
- de **madame et monsieur DESCAMPS**,
- pour **l'entreprise MEDIACO** qui sollicite un arrêté temporaire de fermeture de route,
- nature de la livraison : **grutage d'une mini pelle**,
- lieu : **chemin de Cuers à Solliès-Pont**,
- date des livraisons : **les 13/06/2022 et 14/06/2022**.

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de règlementer la circulation et le stationnement **chemin de Cuers à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée de la livraison.

Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de fermeture de route est accordée à l'**entreprise MEDIACO**, pour une livraison citée dans la demande, **chemin de Cuers à Solliès-Pont**.
- date : les **13/06/2022 et 14/06/2022**.
- Article 2 :**
- l'**entreprise MEDIACO** devra impérativement installer des plaques de répartition de charge sur les enrobés de manière à ne pas les détériorer lors des phases de levage,
 - la **circulation sera fermée chemin de Cuers lors de la dépose et lors du retrait de l'engin**,
 - **tous les panneaux de déviation et de route fermée seront installés par le pétitionnaire**,
 - **un panneau route barrée à l'embranchement entre le chemin des Andues et le chemin de Cuers, un panneau route barrée à l'embranchement entre le chemin de Cuers et le chemin des Fourches et un panneau de déviation à l'embranchement entre le chemin de Cuers et le chemin des Fourches**,
 - le stationnement sera interdit,
 - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**
- l'**entreprise MEDIACO** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
 - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'**entreprise MEDIACO** .
- Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**
- Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
 - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
 - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par déléation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le